Réf. Farde e-Assemblées : 2602444

N° OJ : **231**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Culture.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire.- Asbl "Bruxelles Laïque".- Montant : 1.300.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Bruxelles Laïque;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/52252 du budget extraordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Bruxelles Laïque sont adoptés.

Annexes :

Convention - Bruxelles Laïque (Consultable au Secrétariat des Assemblées)